



## DIMA

### Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance

#### FILIERES DE FORMATION

##### Productions agricoles :

- **Elevage** : ovins, caprins, bovins viande, bovins laitiers, porcs, volailles, gibiers
- **Cultures**

##### Elevage canin

##### Elevage équin et activités hippiques

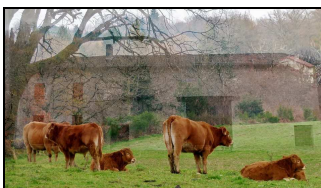
##### Jardins, espaces verts

##### Horticulture

##### Agroéquipement

(mécanique agricole)

**Nous étudierons les  
éventuelles candidatures  
dans un autre secteur  
professionnel que nos  
champs de compétences.**



#### OBJECTIFS

- ☞ Accompagner la construction du projet professionnel en structurant les phases d'initiation aux métiers en entreprise et au CFA.
- ☞ Consolider l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.
- ☞ Préparer/assurer l'entrée en formation de niveau V.
- ☞ Valider la fin de cycle au collège au moyen du Certificat de formation Générale (CFG)

#### CONDITIONS D'ENTREE

- ☞ Etre âgé de 15 ans.
- ☞ Présenter un projet de formation ciblé sur un métier ou un secteur d'activité.

#### PROCEDURE

- 1 – La demande de dérogation pour l'entrée en DIMA doit être effectuée, par l'élève et ses représentants légaux dans son collège d'origine (la demande est constituée d'un dossier de demande de dérogation pour l'entrée en DIMA et de la convention collège/CFA).
- 2 – Le collège vérifie auprès du CFA l'accord de celui-ci pour l'entrée en DIMA du jeune.
- 3 – Le collège transmet le dossier de demande de dérogation pour l'entrée en DIMA à l'Inspecteur d'Académie (IA – DASEN) pour accord.
- 4 – Après validation de l'Inspection Académique, le CFA :
  - convoque le jeune à la formation,
  - transmet au collège le dossier de demande de dérogation DIMA finalisé et la convention d'accueil entre le collège et le CFA, de l'élève.

#### ORGANISATION DE LA FORMATION

- ☞ 18 semaines au CFA à raison de 29.5 heures hebdomadaires.
- ☞ 18 semaines en entreprise.

#### STATUT

L'élève en formation DIMA demeure sous statut scolaire et reste rattaché à son collège d'origine. Il ne perçoit aucun salaire et bénéficie des congés scolaires.

**CONTACTEZ – NOUS !**